



HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

GESTION COURANTE & ASSURANCE LOYERS IMPAYES		
Sur les encaissements - bail d'habitation loi du 06/07/89 en location nue	T.T.C.	7,20%
Sur les encaissements - bail d'habitation loi du 06/07/89 en location meublée	T.T.C.	8,40%
Assurance loyers impayés	T.T.C.	2,50%
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS		
Frais de support / trimestre	T.T.C.	6,00 €
Frais pour l'état préparatoire à la déclaration fiscale	T.T.C.	39,00 €
Supplément pour acompte mensuel (sur les encaissements)	T.T.C.	1,20%
REPRESENTATION, TRAVAUX ET PROCEDURES		
Gestion de sinistres, commission de conciliation, représentation du mandant, cloture et transfert de mandat suivi travaux sans responsabilité de maîtrise d'œuvre, contentieux hors assurance loyer impayé	l'heure T.T.C.	75,00 €
BAUX SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989		
<i>Honoraires facturés au propriétaire à minima équivalent à ceux incombant au locataire, montants TTC au taux de TVA 20% susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale</i>		
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	/m2	8,00 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	/m2	3,00 €
Honoraires d'entremise et de négociation	/m2	3,00 €
BAUX STATIONNEMENTS - CODE CIVIL		
Honoraires de location et rédaction correspondant à 2 mois de loyer hors charges	T.T.C.	
BAUX NON SOUMIS A LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989		
Honoraires de location et rédaction - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	12,00%
BAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS & DEROGATOIRES		
Rédaction du bail - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%
Honoraires de location - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%
Renouvellement - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%
DIVERS		
Etat des Servitudes Risques et d'Informations sur les Sols	T.T.C.	25,00 €
Commande et constitution du dossier de diagnostic technique obligatoire	T.T.C.	29,00 €

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

BAUX SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989		
<i>Honoraires facturés au propriétaire à minima équivalent à ceux incombant au locataire, montants TTC au taux de TVA 20% susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale</i>		
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	/m2	8,00 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	/m2	3,00 €
Avenant - montant TTC	T.T.C.	150,00 €
BAUX STATIONNEMENTS - CODE CIVIL		
Honoraires de location et rédaction correspondant à 2 mois de loyer hors charges	T.T.C.	
BAUX NON SOUMIS A LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989		
Honoraires de location et rédaction - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	12,00%
BAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS & DEROGATOIRES		
Rédaction du bail - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%
Honoraires de location - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%
Renouvellement - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%

Pour information

LES HONORAIRES ET FRAIS DE GESTION SONT ENTIEREMENT DEDUCTIBLES DES REVENUS FONCIERS

« Le professionnel doit veiller à appliquer effectivement les prix affichés dans la majorité des transactions de vente auxquelles il participe. Les rabais par rapport au barème sont autorisés : il est possible de déroger à ce barème de prix dans le cadre des négociations, mais dans des limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse, et pour des affaires particulières »
 (réponse ministérielle no 1209 du 31 octobre 2017, JOAN p. 5300).